



# **Ne pas diffuser**

**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
les 3 et 10 décembre 2020**

## **RAPPORT DE MINORITE N° 24/2020 AU CONSEIL COMMUNAL**

**Budget communal pour l'année 2021**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Ce rapport de minorité vise à expliquer notre opposition à l'essentiel des amendements de la majorité de la Commission des finances (CoFin), et tout particulièrement à ceux concernant les postes de travail. Il est bien clair que ce n'est pas cette année, à partir du budget présenté par la municipalité avec ses presque onze millions de déficit, qu'il va être possible de proposer des amendements instaurant des avancées dans les domaines social, sportif ou culturel. Ce n'est pas pour autant qu'il faut refuser toute amélioration. Les « pérennisations » de postes d'auxiliaires (.3012) par leur transfert en postes fixes (.3011) ne coûtent pas grand-chose, mais sont nécessaires pour redonner confiance à une administration communale mise à mal par ces années de crise.

## A. EPT: une augmentation partiellement en trompe-l'œil

Le préavis 24/2020 écrivait (page 6) que le nombre d'emplois en équivalents plein-temps (EPT), sous contrat à durée indéterminée, augmentait de **13,75 EPT, sans compter** le passage de la Municipalité de 5 à 7, et qu'étaient inclus **4 EPT** issus de la pérennisation de postes d'auxiliaire (dans le plan comptable, passage du .3012. au .3011).

**Ce passage contenait plusieurs erreurs:** selon le tableau définitif reçu par la commission des finances et mis en annexe de son rapport (annexe 1), le nombre d'EPT (sous contrat à durée indéterminée) augmente de **12,95 EPT y compris** le passage de la Municipalité de 5 à 7.

Ce nombre se décompose ainsi:

- **4,80 EPT** de transfert de postes auxiliaires (existants) en postes fixes (B);
- **0,60 EPT** d'augmentation pour le passage de la municipalité à 7 (au total de 3,2 à 3,8 EPT);
- **2,65 EPT** d'augmentation dans le secteur famille imposée par les nouvelles normes cantonales (D);
- **4,90 EPT** autres (E).

Les postes **créés ou augmentés** dans l'administration par rapport au budget 2020, se montent donc à **7,55 EPT** (et non 9,75 comme pouvait le laisser penser le préavis).

Les chapitres qui suivent (B à E) visent d'abord à préciser cette « comptabilité » des EPT, et à défendre cette augmentation globale. Toute l'argumentation est menée en EPT, d'abord parce que c'est là le sujet de fond, et parce qu'au moment de la rédaction de ce rapport de minorité la « traduction » des EPT en francs n'était pas disponible. Le rapport de majorité devrait y pourvoir.

## B. Pérenniser pour stabiliser

La pérennisation de postes d'auxiliaires correspond d'abord à une exigence réglementaire, puisque le statut d'auxiliaire ne peut pas être prolongé au-delà de quatre ans. Elle est logique, car des personnes travaillant à des taux élevés d'activité (70 % et plus) et impliquées à long terme dans le travail régulier d'un service ne devraient pas être engagées, et encore moins maintenues, sous ce statut, qui devrait être réservé à des aides, à des personnes engagées pour une tâche spécifique et temporaire, ou travaillant à de bas taux d'activité, comme emploi secondaire. Elle ne coûte pas bien cher, puisqu'elle se traduit par un treizième salaire et quelques ajustements au niveau des assurances diverses. Enfin et surtout, elle contribue à l'efficacité de l'administration: maintenir une personne importante pour le fonctionnement de son service dans ce statut d'auxiliaire, c'est l'empêcher de se projeter à ce même poste pour les années à venir et l'inciter à regarder en permanence s'il n'y a pas une occasion de décrocher un poste fixe ailleurs. Et comme de bien entendu, plus la personne est qualifiée, plus vite elle partira, avec une perte sèche en qualité de travail pour la commune, et la nécessité de former la personne remplaçante.

C'est ce que la majorité de la commission a admis en ce qui concerne la direction de l'urbanisme (351.3011) puisqu'elle a accepté pour ce dicastère la pérennisation de postes correspondant à **2,40 EPT**. Par contre, elle n'en a pas voulu à la DASLIG (**700.3011** retour de **0.90 EPT** au statut d'auxiliaire), ni à la Direction de la Culture (**810.3011, 82021.3011** et **82031.3011** demandes de pérennisation de **2.25 EPT** sauf erreur toutes refusées <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Il faut encore tenir compte d'une diminution de 0,75 EPT, toujours sous Culture (8205 Cabinet des Estampes + 841 Eglise évangélique réformée - temples), pour retrouver les 4,8 EPT que la municipalité propose de pérenniser.

Dans ces secteurs particulièrement chahutés ces dernières années, nous considérons qu'il s'agit d'une grave erreur, qui va contribuer à déstabiliser les services et les empêcher de regagner un fonctionnement optimal, voire simplement normal. Nous vous invitons donc à refuser les amendements de la Commission des finances aux comptes **700.3011**, **703.3011**, **82021.3011** et **82031.3011**, (à moins que l'amendement ne se concentre sur le compte **810.3011**), ainsi qu'aux comptes .3012 correspondants (dans les cas de retour des montants pour les postes d'auxiliaires). Selon le tableau des amendements, les refus de pérenniser ces postes induisent une «économie» de 37'700.00 sur un budget pour les mêmes postes de 1'382'000.00...

## C. Une administration à la peine

Même si la population n'a pas guère augmenté depuis 2018, la croissance devrait reprendre avec plusieurs projets immobiliers ces prochaines années. Il faut s'y préparer.

De plus, on a pu voir sous divers aspects que la gestion de la commune n'était pas optimale. Quelques exemples mis récemment en évidence :

- Le rejet par le Tribunal fédéral du projet de nouveau collège et le manque d'anticipation de ce désastre n'est pas qu'une question de volonté politique. Des directions de l'Urbanisme et de l'Architecture-Infra-structure moins « sous l'eau » auraient pu plus facilement se poser les bonnes questions à temps.
- De même, l'incroyable absence au sein de l'administration communale d'une liste fonctionnelle et à jour des entreprises (avec au moins quelques données sur le genre d'entreprise) n'est pas qu'une question d'orientation politique, mais aussi de manque de personnel pour l'établir et la traiter.
- Lors de l'examen du budget de la DAIE et des bâtiments dont elle s'occupe, on a eu la très nette impression que la dotation en personnel du secteur gérances était insuffisante depuis fort longtemps, et que cela n'était pas pour rien dans les défauts d'entretien des immeubles communaux souvent évoqués par la population.

Des augmentations de postes sont donc, de manière générale, logiques.

## D. Dans les structures d'accueil, 2.65 EPT obligatoires

De nouvelles normes cantonales d'encadrement imposent l'augmentation de **2,65 EPT** dans les structures d'accueil. Il faut relever que ces postes d'éducateurs·trices font partie du réseau REVE, et seront donc pris en charge environ pour moitié par les autres communes du réseau. A moins de vouloir diminuer le nombre de places d'accueil, le Conseil communal ne peut qu'accepter ces augmentations de budget aux chapitres **58101**, **58102**, **58103**, **58104**, **58106**, **58202** **58203** et **58204**. C'est d'ailleurs ce que la CoFin vous propose de faire.

## E. 4,90 EPT nécessaires

Si l'on retranche ces **2,65 EPT** des **7,55 EPT** que la Municipalité propose de créer (pérennisations et municipalité déduites), il reste **4,90 EPT** créés ou augmentés et dont nous pouvons réellement discuter le bien-fondé. Ils sont à notre avis essentiels pour le bon fonctionnement de notre ville. En voici la liste :

**200.3011 DFE**: Création d'un poste de **contrôleur de gestion (0,50 EPT)**. Accepté par la CoFin, pas d'amendement.

**251.3011 DASLIG Administration Gérances: 1,60 EPT** pour rendre ce service capable de mettre en œuvre l'internalisation de la gestion des immeubles communaux. Accepté par la CoFin, pas d'amendement.

**300.3011 DAIE Direction Administration**: Un poste d'agent d'exploitation des installations techniques (1 EPT). Ce poste devrait rapporter plus en économies que son coût en salaire. La CoFin (ou plutôt la moitié de la CoFin) propose de reporter cet engagement. Mais n'est-il pas justement urgent de faire ces économies, surtout quand elles sont indolores pour la population ?

**351.3011 DU** Création d'un poste nouveau (**0,60 EPT**) d'**ingénieur en circulation** (à côté de la pérennisation de 2,40 EPT). Accepté par la CoFin.

**58101.3011 DJEFS Famille Administration**: En plus de transferts venant des comptes 584, ce compte enregistre la création de **0.50 EPT** pour la livraison des repas. Acceptée par la CoFin, pas d'amendement.

**700.3011 DASLIG Administration Direction**: 1,20 EPT dont 0,90 EPT provient d'une pérennisation. Cette augmentation nette de **0,30 EPT** est un début de réponse à l'observation de la CoGest dans son rapport sur l'exercice 2019, approuvé par le conseil communal, qui déclare dans ses conclusions (page 52): «*Au terme de son examen de la gestion de la Municipalité de Vevey et des différents services, la Commission de gestion du Conseil communal de Vevey tient à faire l'observation suivante (selon l'art. 135 al. 1 § 2, du Règlement du Conseil): La Commission regrette le manque de personnel au sein de la DASLIG et espère que les engagements en cours permettront de faire face aux enjeux grandissant de cette Direction en reconstruction.*» Comme dit plus haut, la CoFin refuse la pérennisation de 0,90 EPT, mais aussi l'augmentation de 0,30 EPT. **Nous vous proposons de refuser l'amendement de la CoFin.**

**703.3011 DASLIG Intégration**:

- Création d'un nouveau poste (**0,60 EPT**) de **chargée de projet à l'intégration** pour épauler la déléguée à l'intégration qui ne peut plus faire face à ses tâches et permettre des remplacements en cas d'absence.
- Création d'un autre nouveau poste (**0,60 EPT** également) de **responsable de maison de quartier Espace Bel-Air**, équivalent de celui existant dans l'autre maison de quartier qu'est la Villa Métisse. L'association APERO, composée de bénévoles, renonce à cette gestion, trop lourde pour elle, pour fin 2020. En cas de refus, la Municipalité se verrait pratiquement obligée de fermer la maison. Ce qui n'annulerait pas pour autant le bail à loyer (payé sous 703.3161). **Nous vous proposons de refuser l'amendement de la CoFin.**

**9521.3011 DJEFS Jeunesse Administration**: Augmentation de **0,20 EPT**, acceptée par la CoFin.

Pour que le compte soit bon (total de **4,9 EPT**), il faut tenir compte de la diminution de **0,20 EPT** au 150.3011 Service des affaires intercommunales et de **0,80 EPT** au 58105.3011 Petits Pois.

## F. Autres lignes du budget

En dehors de ceux concernant le nombre de postes, une majorité de la CoFin (ou sa moitié, puisqu'un amendement est considéré comme accepté par la commission quand il y a égalité au vote), propose une série d'amendements. Nous revenons sur quatre d'entre eux:

**352.3142 Aménagement de parkings pour vélos et 352.3142.01 idem, par des tiers**: La moitié de la CoFin propose de diviser ces montants (respectivement 16'000.– et 10'000.–) par deux. C'est en contradiction avec la politique voulue par la Municipalité et par le Conseil communal (adoption du plan de mobilité douce). **Nous vous proposons de refuser ces deux amendements.**

**528.3662 Subsidés pour courses d'école**: L'ajout de 80'000.– vise à payer 400.– pour chaque voyage d'études des 11<sup>e</sup> année, jusque-là à charge des parents, et qu'une décision du Tribunal fédéral a mis à la charge des communes. Il s'agit d'abord de prendre acte de cette décision de justice, et de porter au budget ses conséquences financières. La CoFin propose de raboter ces 80'000.–, en partie sur l'argument qu'ils ne seront pas dépensés vu la situation sanitaire, en partie en estimant qu'il s'agit d'un luxe que la situation financière ne nous permet plus. Nous sommes favorables au maintien de ces courses d'écoles et voyages d'étude au budget, ainsi que dans la réalité si cela est possible. **Nous vous invitons donc à refuser l'amendement de la CoFin.**

**814.3653 Aides et subventions à des manifestations culturelles**: Lors du budget 2020, plusieurs demandes avaient été faites d'augmenter ou de créer des lignes de budget consacrées à des associations culturelles. Certaines furent acceptées, d'autres pas. En compensation des refus, cette ligne « à tout faire » avait été augmentée de 100'000 fr. à 130'000 fr., montant que la Municipalité propose de maintenir au budget 2021. En contradiction avec l'esprit et la décision du Conseil communal de l'an passé, la majorité de la CoFin propose cette année de retirer ces 30'000 fr. La situation des associations culturelles était déjà difficile l'année passée, cette année, sans public pour une bonne partie de l'année elle est dramatique, et 2021 ne s'annonce pas non plus très joyeux. Il serait utile de garder les moyens de soutenir

ces associations, si nous ne voulons pas qu'elles disparaissent et fassent perdre à Vevey le dynamisme culturel qui l'a sauvée après la crise du début des années 1990. **Nous vous proposons de refuser l'amendement de la CoFin**, (qui d'ailleurs n'est que celui de la moitié des présent-es).

## G. Conclusions

Le budget tel que présenté par la Municipalité n'est pas « folichon », c'est le moins qu'on puisse dire. En proposant de pérenniser un certain nombre de postes, il donne cependant, malgré la difficile situation financière, un signal d'espoir et de confiance en l'avenir. Si les amendements sur cet aspect sont refusés, et que le budget reste pour l'essentiel celui présenté, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 24/2020 du 26 octobre 2020, concernant le budget communal pour l'année 2021

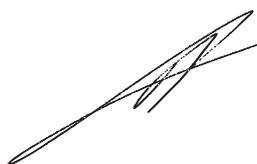
VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour  
décide

d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2021 tel qu'amendé.

Pour une minorité de la commission :

Alain Gonthier

Laurent Lavanchy



Minorité de la CoFin, Budget 2021, Amendements triés selon le numéro de compte. Les lignes surlignées sont mentionnées dans le rapport de minorité										
N°	Compte concerné	Libellé	Montant initial	Amendement		Amendement selon décision COFI accepté / refusé		Nouveau montant proposé par amendement	Nouveau montant selon résultat amendement	Résultat vote par COFI
				Charges	Revenus	Charges	Revenus			
	<b>100-189</b>	<b>Administration générale</b>								
1	110.3060	frais de déplacement	52'000.00	-12'000.00		0.00	0.00	40'000.00	52'000.00	refusé 0
2	121.3099	rabais privilégiés vins	5'000.00	-5'000.00		0.00	0.00	0.00	5'000.00	refusé 0
12	125.3101	économat office pop.	9'000.00	-2'000.00		-2'000.00	0.00	7'000.00	7'000.00	accepté 1
3	130.3517	participation entreprises trsp,	5'806'200.00	-500'000.00		0.00	0.00	5'306'200.00	5'806'200.00	refusé 0
	<b>190-192</b>	<b>Direction des services d'information</b>								
13	190.3182.01	gestion site internet Vevey	10'100.00	-5'000.00		-5'000.00	0.00	5'100.00	5'100.00	accepté 1
14	190.3185	honoraires	102'000.00	-50'000.00		-50'000.00	0.00	52'000.00	52'000.00	accepté 1
	<b>200-220</b>	<b>Direction des finances et de l'économie</b>								
28	200.3011	Traitement du personnel	813'000.00	-57'350.00		0.00	0.00	755'650.00	813'000.00	refusé 0
	<b>250-295</b>	<b>Gérances</b>								
29	251.3011	Traitement du personnel	406'800.00	-181'450.00		0.00	0.00	225'350.00	406'800.00	refusé 0
	<b>300</b>	<b>DAIE</b>								
42	300.3011	Traitement du personnel	1'965'000.00	-99'600.00		-99'600.00	0.00	1'865'400.00	1'865'400.00	accepté 1
	<b>35</b>	<b>Direction de l'urbanisme</b>								
30	351.3011	Traitement du personnel	1'436'200.00	-494'900.00		0.00	0.00	941'300.00	1'436'200.00	refusé 0
15	352.3142	parkings vélos	16'000.00	-8'000.00		-8'000.00	0.00	8'000.00	8'000.00	accepté 1
16	352.3142.01	parkings vélos	20'000.00	-10'000.00		-10'000.00	0.00	10'000.00	10'000.00	accepté 1
	<b>400-470</b>	<b>Direction des espaces publics</b>								
	410.3012	Personnel auxiliaire	35'000.00	30'000.00		30'000.00	0.00	65'000.00	65'000.00	accepté 1
	410.3080	Personnel intérimaire	47'200.00	-30'000.00		-30'000.00	0.00	17'200.00	17'200.00	accepté 1
17	410.3102	imprimés	8'000.00	-8'000.00		-8'000.00	0.00	0.00	0.00	accepté 1
18	410.3185	honoraires, expertises	56'000.00	-30'000.00		-30'000.00	0.00	26'000.00	26'000.00	accepté 1
4	430.3145.01	trav-exec.par tiers	81'500.00	-36'500.00		0.00	0.00	45'000.00	81'500.00	refusé 0
5	430.3170	frais de réception	7'000.00	-7'000.00		0.00	0.00	0.00	7'000.00	refusé 0
6	430.3185	honoraires	35'000.00	-35'000.00		0.00	0.00	0.00	35'000.00	refusé 0
7	435.3185	honor., études, expertises	23'000.00	-23'000.00		0.00	0.00	0.00	23'000.00	refusé 0
19	440.3185.01	avis de droit	10'000.00	-10'000.00		-10'000.00	0.00	0.00	0.00	accepté 1
20	460.3144.01	réfections canalisations	260'000.00	-50'000.00		-50'000.00	0.00	210'000.00	210'000.00	accepté 1
8	470.3114	Éclairages attractifs	83'000.00	-28'000.00		0.00	0.00	55'000.00	83'000.00	refusé 0
21	470.3185	honoraires	25'000.00	-25'000.00		-25'000.00	0.00	0.00	0.00	accepté 1
	<b>500-595</b>	<b>DJEFS-éducation-famille</b>								
9	501.3161	loyers	7'100.00	-1'400.00		0.00	0.00	5'700.00	7'100.00	refusé 0
10	501.3163	locations objets mobiliers	1'000.00	-200.00		0.00	0.00	800.00	1'000.00	refusé 0
11	504.3170	frais org, manifs	19'500.00	-1'500.00		0.00	0.00	18'000.00	19'500.00	refusé 0

N°	Compte concerné	Libellé	Montant initial	Amendement		Amendement selon décision COFI accepté / refusé		Nouveau montant proposé par amendement	Nouveau montant selon résultat amendement	Résultat vote par COFI	
				Charges	Revenus	Charges	Revenus				
22	528.3662	courses d'école	120'000.00	-80'000.00		-80'000.00	0.00	40'000.00	40'000.00	accepté	1
23	528.4362	Remb. de frais (recette)	53'900.00		-16'000.00	0.00	-16'000.00	37'900.00	37'900.00	accepté	1
31	58101.3011	Traitement du personnel	2'051'600.00	-70'200.00		0.00	0.00	1'981'400.00	2'051'600.00	refusé	0
32	58102.3011	Traitement du personnel	933'900.00	-85'100.00		0.00	0.00	848'800.00	933'900.00	refusé	0
33	58103.3011	Traitement du personnel	1'514'300.00	-5'400.00		0.00	0.00	1'508'900.00	1'514'300.00	refusé	0
34	58104.3011	Traitement du personnel	1'647'200.00	-45'200.00		0.00	0.00	1'602'000.00	1'647'200.00	refusé	0
35	58105.3011	Traitement du personnel	45'700.00	85'600.00		0.00	0.00	131'300.00	45'700.00	refusé	0
36	58106.3011	Traitement du personnel	1'155'200.00	-20'100.00		0.00	0.00	1'135'100.00	1'155'200.00	refusé	0
37	58202.3011	Traitement du personnel	140'100.00	-10'300.00		0.00	0.00	129'800.00	140'100.00	refusé	0
38	58203.3011	Traitement du personnel	354'300.00	-31'200.00		0.00	0.00	323'100.00	354'300.00	refusé	0
39	58204.3011	Traitement du personnel	330'300.00	-5'400.00		0.00	0.00	324'900.00	330'300.00	refusé	0
40	584.3011	Traitement du personnel		-56'800.00		0.00	0.00		0.00	refusé	0
	<b>700</b>	<b>DASLIG</b>									
43	700.3011	Traitement du personnel	474'000.00	-137'350.00		-137'350.00	0.00	336'650.00	336'650.00	accepté	1
44	700.3012	Personnel auxiliaire	25'000.00	69'500.00		69'500.00	0.00	94'500.00	94'500.00	accepté	1
45	703.3011	Traitement du personnel	302'500.00	-150'200.00		-150'200.00	0.00	152'300.00	152'300.00	accepté	1
	<b>800</b>	<b>Direction de la culture</b>									
46	810.3011	Traitement du personnel	551'300.00	-95'800.00		-95'800.00	0.00	455'500.00	455'500.00	accepté	1
47	810.3012	Personnel auxiliaire	50'800.00	84'200.00		84'200.00	0.00	135'000.00	135'000.00	accepté	1
25	810.3185	prestations de tiers	33'000.00	-20'000.00		-20'000.00	0.00	13'000.00	13'000.00	accepté	1
24	814.3653	aides manifs culturelles	130'000.00	-30'000.00		-30'000.00	0.00	100'000.00	100'000.00	accepté	1
26	814.3653.54	Festivalocal	10'000.00	-10'000.00		-10'000.00	0.00	0.00	0.00	accepté	1
27	814.3653.63	Einz Zwei Drei	8'000.00	-8'000.00		-8'000.00	0.00	0.00	0.00	accepté	1
48	82021.3011	Traitement du personnel	696'900.00	-82'100.00		-82'100.00	0.00	614'800.00	614'800.00	accepté	1
49	82021.3012	Personnel auxiliaire	44'500.00	28'000.00		28'000.00	0.00	72'500.00	72'500.00	accepté	1
50	8205.3012	Personnel auxiliaire	38'500.00	28'000.00		28'000.00	0.00	66'500.00	66'500.00	accepté	1
	<b>950</b>	<b>DJEFS-sports-jeunesse</b>									
41	9521.3011	Traitement du personnel	195'700.00	-17'700.00		0.00	0.00	178'000.00	195'700.00	refusé	0
Total amendements proposés par CoFin				-2'346'450.00	-16'000.00						
Total amendements refusés par CoFin						-1'645'100.00					
Total amendements acceptés par CoFin						-701'350.00	-16'000.00				

	Charges	Revenus	Déficit
Préavis 24/2020	162'427'200.00	151'454'500.00	-10'972'700.00
Amendements acceptés CoFin	-701'350.00	-16'000.00	-685'350.00
Avec amendements	161'725'850.00	151'438'500.00	-10'287'350.00